

Nombre de Membres :

Séance du 21 Février 2019

En exercice : 45
Présents : 33
Votants : 33

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 3

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY – F. SZYPULA - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL – C. BENOIT - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER, Vice-Présidents.

**CCAB
CREUZIER-LE-
VIEUX**

Mmes et MM. M. GUYOT – M. MORGAND – A. CORNE – JD. BARRAUD – F. SEMONSUT - C. DUMONT, Conseillers Délégués, Membres.

AVENANT N°1

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC – C. BOUARD - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – P. COLAS – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – R. LOVATY – A. CHAPUIS, Membres

formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Mme et M. I. DELUNEL - J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. P. BONNET - JM. LAZZERINI – JM. BOUREL - M. CHARASSE – J. BLETTERY, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. C. BERTIN – C. CATARD – N. COULANGE – F. BOFFETY – E. VOITELLIER, Membres

Secrétaire : M. Jean-Sébastien LALOY, Conseiller Communautaire.

Rendue exécutoire :

Transmise en Sous-
Préfecture le :

27 FEV. 2019

Publiée ou notifiée le :

27 FEV. 2019

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de Vichy Communauté,

Vu la délibération N°10 du conseil communautaire du 25 Mars 2010 précisant les modalités de co-financement des Contrats Communaux d'Aménagement de Bourg (CCAB) par Vichy Communauté,

Vu la délibération N°33B du conseil communautaire du 14 Juin 2018 approuvant le versement d'un fonds de concours à la commune de CREUZIER-LE-VIEUX d'un montant de 130 000 euros pour la réalisation de travaux d'aménagement de bourg,

Vu le contrat d'aménagement de bourg de CREUZIER-LE-VIEUX signé le 25 Juin 2018 entre la commune, la communauté d'agglomération et le département,

Vu le projet d'avenant N°1 ci-annexé ayant pour objet d'entériner la subvention définitive du Département concernant la tranche de travaux programmée en 2018, à savoir la requalification de la rue de Vichy,

Considérant que Vichy Communauté apportera à la commune de CREUZIER-LE-VIEUX une subvention d'un montant de 60 000 euros au titre du FICT pour ces travaux d'aménagement, tel que prévu dans le contrat de base signé le 25 juin 2018,

Considérant qu'il s'agit d'un avenant technique, sans incidence financière pour Vichy Communauté,

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- d'approuver l'avenant N° 1 au CCAB de Creuzier-le-Vieux ci-annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer cet avenant N°1.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

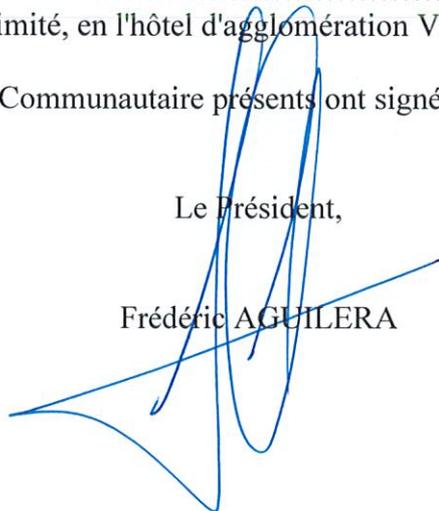
- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 21 février 2019.

Les Membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



Contrat Communal d'Aménagement de Bourg

CREUZIER LE VIEUX

Avenant n° 1

PRÉAMBULE

Un contrat communal d'aménagement de bourg a été signé entre :

la commune de Creuzier le Vieux, représentée par son Maire, Monsieur Christian BERTIN, autorisé par délibération du conseil municipal en date du 30 janvier 2018,

et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du 14 juin 2018,

et le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON, autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibérations de la commission permanente du Conseil départemental du 23 avril 2018 et du 25 juin 2018.

Après examen par la conférence de programmation du 9 avril 2018, la Commission permanente du Conseil départemental du 23 avril 2018 a donné un accord de principe de subvention pour la première tranche de travaux programmée en 2018, à savoir la requalification de la rue de Vichy.

La commune de Creuzier le Vieux a depuis retenu l'entreprise qui réalisera ces travaux et a les coûts définitifs de ceux-ci.

Cet avenant a donc pour objet d'attribuer définitivement la subvention de la tranche 2018.

Il a été convenu ce qui suit entre :

la commune de Creuzier le Vieux, représentée par son Maire, Monsieur Christian BERTIN, autorisé par délibération du conseil municipal en date du,

et la Communauté d'agglomération Vichy Communauté, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA, autorisé par délibération du conseil communautaire en date du,

le Syndicat Départemental d'Énergie l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Yves SIMON,

autorisé par délibération du bureau du 11 mars 2016,

et le Département de l'Allier, représenté par son Président, Monsieur Claude RIBOULET, autorisé par délibération de la commission permanente du Conseil départemental du 28 janvier 2019.

ARTICLE 1 :

Le contrat initial est modifié dans les conditions définies par le présent avenant.

ARTICLE 2 : Dispositions financières

L'état prévisionnel de la nature et des coûts de travaux susceptibles de bénéficier d'un financement par le Département pour l'année 2018 sont déterminés comme suit :

ANNEES	DEPENSES DEFINITIVES	MONTANT € HT	FINANCEMENT DEFINITIF		
			DEPARTEMENT	VICo - FICT	COMMUNE
2018	Requalification de la rue de Vichy	552 290,35 plafonnés à 533 303,19			
	Travaux préparatoires Stationnement Cheminement piéton Signalisation Espaces verts Gestion des eaux pluviales				
	TOTAL 2018	552 290,35 plafonnés à 533 303,19	159 990,96	60 000	

L'aide allouée par le Département pour l'année 2018 s'élève à **159 990,96 €**, soit un taux de financement de 30 %.

ARTICLE 3 :

Les articles non modifiés du contrat restent applicables.

Fait à Moulins,

Le

Pour la commune de Creuzier le Vieux,

Pour le SDE 03,

Christian BERTIN
Maire de Creuzier le Vieux

Yves SIMON
Président du SDE 03

Pour le Département de l'Allier

Pour la Communauté d'agglomération Vichy
Communauté,

Claude RIBOULET
Président du Conseil départemental

Frédéric AGUILERA
Président de Vichy Communauté

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : DELIBERATION N° 3 DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 21 FEVRIER
2019 CCAB CREUZIER-LE-VIEUX- AVENANT N° 1

.....
Date de décision: 21/02/2019

Date de réception de l'accusé 27/02/2019

de réception :

.....
Numéro de l'acte : 21FEV2019_3

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190221-21FEV2019_3-DE

.....
Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .8

Finances locales

Fonds de concours

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....
Nom du fichier : 3.pdf (99_DE-003-200071363-20190221-21FEV2019_3-DE-1-1_1.pdf)